

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 23 juin 2025

Stop aux arnaques !

Dans le cadre de leur mission de surveillance de la sécurité des moyens de paiement en Outre-mer, l'IEDOM (Institut d'émission des départements d'outre-mer) et l'IEOM (Institut d'émission d'outre-mer) lancent une vaste campagne de communication à destination des usagers bancaires ultramarins. Intitulée « Stop arnaques », elle vise à prévenir les arnaques dont ils pourraient être victimes.

Les enquêtes en matière de cybersécurité montrent que la connaissance des arnaques progresse et que les bons réflexes s'installent. Cependant, les fraudeurs continuent de rôder et ne cessent d'innover en imaginant de nouvelles techniques pour voler votre argent. Mails, appels, SMS, réseaux sociaux, intelligence artificielle générative ... tous les moyens sont bons pour entrer en contact et gagner votre confiance. Personne n'est à l'abri, même les plus avertis. Restez sur vos gardes pour éviter de tout perdre. Quand on tient à son argent, on le retient !

« Stop arnaques » cible en particulier trois schémas de fraude.

- **La fraude au faux conseiller bancaire**

Un faux conseiller bancaire vous téléphone prétextant une opération suspecte sur votre compte bancaire et pour stopper cette opération, il vous demande de lui transmettre en urgence vos codes de banque en ligne ou de votre carte bancaire. Or, si une opération suspecte est détectée sur votre compte, votre banquier peut la bloquer sans avoir besoin de ces informations. Au moindre doute, il faut raccrocher et appeler vous-même votre banque ou conseiller habituel, et consultez attentivement les opérations passées sur votre compte.

- **La fraude au crédit sans conditions**

Les personnes en difficulté pour obtenir un crédit auprès d'un établissement bancaire sont des cibles faciles pour cette arnaque. Des publicités alléchantes promettent un crédit immédiat sans aucune condition, juste en payant des frais de dossiers dont la somme peut paraître très faible. Or, une fois les frais de dossier versés, plus de nouvelles de l'escroc qui a encaissé l'argent et disparaît. Soyez vigilant avant de souscrire à une offre de crédit et vérifiez qu'il s'agit bien d'un établissement autorisé à fournir une telle offre¹.

- **La fraude au chèque**

Le chèque est le moyen de paiement le plus fraudé ! La personne propose de remplir le chèque à votre place mais en le laissant faire, il peut modifier le montant et le bénéficiaire. Donc, surtout, prenez le temps de compléter vous-même votre chèque.

Afin de toucher le plus grand nombre et d'éviter de longs discours complexes, l'IEDOM et l'IEOM mettent en ligne 3 visuels colorés sur un ton direct. L'objectif est simple : **informer sur l'action immédiate à faire quand on est confronté à ces situations pour éviter de se faire arnaquer.**

Découvrez la campagne STOP ARNAQUES de l'IEDOM et l'IEOM sur notre site et nos réseaux sociaux <https://stop-arnaques.iedom-ieom.fr/>

¹ Vous pouvez consulter le site géré par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution www.regafi.fr pour vérifier les entreprises autorisées à exercer une activité bancaire, financière, de monnaie électronique ou de services de paiement. En cas de doute, ne vous précipitez pas, et renseignez-vous.



L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Contact presse : Service communication - tél : 01 42 97 07 00 – mail : communication@iedom-ieom.fr